

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des finances, du budget, de la fonction publique,
des relations extérieures et des affaires générales**

**RÉUNION DU
JEUDI 6 NOVEMBRE 2003**

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Sven Gatz (N) à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "la promotion, par le film, de l'image de Bruxelles".

(Orateurs: MM. Sven Gatz, Bernard Clerfayt, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Eric André, Mostafa Ouezekhti, Mme Magda De Galan et M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

QUESTIONS ORALES

de M. Joël Riguelle (F) à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "la mise en oeuvre de la résolution 'Made in Dignity'".

(Orateurs: M. Joël Riguelle et M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "les raisons et les montants d'un subside octroyé à une association flamande dans le cadre de la 'Promotion de l'Image Internationale de Bruxelles'".

(Orateurs: MM. Benoît Cerexhe, Jean-Pierre Cornelissen et M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "l'emploi des langues par le journal 'The Brussels Globe', que finance la Région".

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael et M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, au nom de M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

Présidence successive de Mme Magda DE GALAN, présidente, et de M. Eric ANDRÉ, premier vice-président.

- La réunion est ouverte à 14h40'.

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "la promotion, par le film, de l'image de Bruxelles".

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- L'image des villes dépend en grande partie de leur apparition dans des films et à la télévision. Mais Bruxelles apparaît rarement dans productions cinématographiques. A cet égard, "Brussels by night" et "Manneken pis" font figure d'exceptions.

Que peut faire la Région? Elle n'est pas compétente pour la politique du cinéma, mais bien pour son image. Dans ce cadre, on a déjà soutenu des manifestations culturelles. Dans ce domaine, Bruxelles a besoin d'un budget et d'un fonctionnaire qui accompagne les productions et fasse du lobbying afin de les attirer à Bruxelles. Il doit pouvoir mettre rapidement et souplement à leur disposition des lieux de tournage. Il doit en outre faire connaître ces nombreux et superbes endroits auprès des scénaristes et des cinéastes et, à ce titre, entretenir des contacts avec des figures marquantes du cinéma.

Le budget doit aussi servir à rembourser une partie des frais consentis par les communes. Il peut également être utilisé afin d'attirer des films. Un fonds bruxellois pourrait compléter opportunément les fonds du film qui existent en Flandre et en Communauté française. Mais il doit alors fonctionner sur la base de critères promotionnels plutôt que culturels.

Y a-t-il place en Région bruxelloise pour un service chargé d'accompagner les productions cinématographiques et de faire du lobbying afin d'attirer des films? Y a-t-il aussi place pour un fonds régional du film axé sur la promotion de l'image de la Région?

M. Bernard Clerfayt .- J'apprécie de voir M. Gatz relayer nos préoccupations. Les demandes de tournage de films en extérieur sont en pleine croissance.

De plus en plus de films sont réalisés à Bruxelles car dans notre région il y a de nombreuses PME très actives dans le secteur audiovisuel. Des téléfilms et des publicités à destination du marché étranger sont aussi filmés à Bruxelles. Les réalisateurs viennent à Bruxelles en raison de la qualité des décors de nos quartiers, mais aussi en raison de la bonne réputation du secteur professionnel. Nous devons favoriser ce secteur qui est appelé à se développer.

Beaucoup de créations audiovisuelles sont tournées dans nos studios. Nous devons également encourager les tournages en extérieur car, en montrant notre région, ils permettent de valoriser son image dans le monde. La Ville de Paris a déjà fait ce choix et a fait voyager son image partout dans le monde.

Le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle est demandeur d'un service d'accueil performant. Comme à Paris, cette structure aurait pour fonction, entre autres, de coordonner les demandes de tournage et de recenser les décors réels intéressants.

Le rôle de cette structure est la simplification des contacts. Elle pourrait décharger les demandeurs et les autorités locales des fastidieuses démarches nécessaires, accompagner les demandes et faciliter leur traitement. J'ai déposé une proposition de résolution en ce sens.

Mme Anne-Sylvie Mouzon .- La Ville de Bruxelles envisage de confier cette mission au BITC. Pour le PS, c'est une bonne idée. Il pourrait coordonner et orienter les autorités concernées, principalement les communes.

M. Eric André .- J'adhère à l'intervention de M. Clerfayt mais un peu moins à celle de Mme Mouzon.

Le BITC n'est peut-être pas l'instrument idéal pour remplir cette mission. Il y a un enjeu économique qui dépasse le domaine touristique. Bruxelles-Image a pour vocation d'être un coordinateur du domaine audiovisuel. Une activité économique importante existe sur notre territoire. A défaut de la soutenir, on risque une délocalisation vers d'autres régions. Notre effort ne doit donc pas uniquement concerner les dimensions culturelles et promotionnelles. Les Wallons ont bien compris la logique économique sous-tendant ce secteur.

Mme Anne-Sylvie Mouzon .- Pour le PS, ce qui importe est de confier cette mission à une structure existante. Par ailleurs, le BITC est forcément familiarisé aux aspects économiques.

M. Eric André .- Sûrement, mais il s'agit des aspects économiques d'une industrie sectorielle bien précise.

M. Mostafa Ouezekhti .- A l'étranger, Bruxelles est synonyme des directives de la Commission européenne. Il faut donner une image réelle de notre ville. Pour cela, les médias constituent un outil incontournable. Il faut favoriser l'émergence de structures oeuvrant dans ce domaine.

La Présidente .- Nous disposons de connaissances et de méthodes reconnues internationalement. Notre cinéma est renommé. Des ateliers de production et de montage existent dans de nombreuses communes. Il faut mettre en valeur notre savoir-faire.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- J'adhère à l'analyse de départ de M. Gatz. Il est utile de poser cette question par rapport à l'image de Bruxelles.

(Poursuivant en néerlandais)

Avec "Bruxelles Image", mon objectif est de promouvoir la Région de Bruxelles-Capitale et d'encourager son développement économique. Pour avoir accès au fonds, les producteurs de film bruxellois doivent répondre à une série de critères d'éligibilité et d'évaluation.

(Poursuivant en français)

Il faudra fixer des critères d'attribution.

(Poursuivant en néerlandais)

L'utilisation de la totalité du montant accordé, la rentabilité du projet et l'état d'avancement du montage financier à Bruxelles sont des critères déterminants qui permettent de se prononcer sur l'accès à la procédure de sélection.

(Poursuivant en français)

Cela permet de donner une dimension de gestion financière au dossier.

(Poursuivant en néerlandais)

La valorisation de la Région grâce à ce projet, sa reconnaissance internationale et l'effet structurant des dépenses sur l'économie régionale sont des facteurs qui décideront de la recevabilité des projets.

(Poursuivant en français)

Ce projet doit permettre une mise en valeur positive de la Région. Participer financièrement sans bénéficier d'un retour en termes de visibilité serait une erreur.

Des mécanismes doivent être mis en place. Le Gouvernement a prévu une allocation budgétaire dans le budget 2004 à cet effet. Le montant de démarrage s'élève à 125.000 euros. C'est le même que celui prévu initialement par la Région wallonne. L'inscription au budget permet d'aller de l'avant dès l'année 2004.

La structure à laquelle il faut confier cette mission doit être la plus efficace pour les acteurs du système. J'ai demandé aux interlocuteurs de me fournir pour le mois de novembre un rapport comportant leurs souhaits. Les interlocuteurs envisagent une structure intégrée capable de répondre aux demandes des producteurs. Des liens techniques entre les différentes institutions permettraient d'assurer la coordination. Le système doit permettre au secteur d'être en première ligne. La suggestion du PS sera jointe au dossier, au même titre que les autres idées.

Il ne faudrait pas que ce dossier s'enlise pour des raisons institutionnelles. Le contact avec les partenaires privés doit être préservé. La dimension économique doit être prise en compte.

Ce dossier va déjà très loin et on ne pourra déposer une ordonnance qu'après avoir pris en compte son contenu.

Pour recevoir un avis favorable, un dossier doit répondre à des critères d'éligibilité très stricts. Il sera évalué notamment selon l'état d'avancement du montage financier et la visibilité accordée à la Région bruxelloise.

A propos du développement du secteur audiovisuel à Bruxelles, avoir choisi dans le PRD le quartier Reyers comme

zone levier n'est pas un hasard. Schaerbeek d'ailleurs entreprend la rénovation du site.

La Région oeuvre également à la stabilisation des salles de cinéma d'art et d'essai comme l'Arenberg, les salles de Flagey et le Styx. Le festival du film de Bruxelles va aussi être remodelé.

C'est ainsi que le souci porté au secteur de la production et de la diffusion permet au cinéma de s'installer davantage à Bruxelles.

Enfin, je communiquerai aux membres de la commission une copie du dossier dès qu'il sera finalisé.

La Présidente .- La commission serait heureuse d'entendre les experts que vous avez consultés. Je vous invite également à penser aux cinémas de quartier qui se battent pour exister.

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Le débat mené aujourd'hui et la réponse du ministre-président me réjouissent. Le montant inscrit au budget en cours est encore limité mais il peut augmenter. Discuter sous peu du rapport des experts est une bonne chose, même s'il est sans doute trop tard pour s'attendre encore à des résultats au cours de cette législature. Y voir une amorce est plus réaliste.

Le fait que le ministre-président soit aussi ministre de la Culture à la Communauté française débouche sur des synergies. Je plaide toutefois en faveur d'une structure qui pourra aussi survivre lorsque cette combinaison ne se présentera plus. Un ancrage régional de la collaboration avec les Communautés est donc indispensable.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique (en néerlandais) .- J'ai l'intention de chercher aussi des synergies avec le gouvernement flamand.

- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

La mise en oeuvre de la résolution 'Made in Dignity'.

(Présidence: M. Eric André)

M. Joël Riguelle .- En octobre 2002, le Parlement bruxellois adoptait une résolution encourageant l'achat de produits issus du commerce équitable. Il s'agissait de prendre en compte le respect des droits de l'homme, des garanties de durabilité des modes de production et de consommation et de relayer l'intérêt des citoyens pour ce type de démarche éthique. Les autorités publiques avaient à cette occasion un rôle d'exemple.

La résolution demandait au gouvernement de favoriser l'achat de tels produits dans l'ensemble des cabinets ministériels, des administrations et ce, dans le respect des marchés publics. Il fallait également encourager les communes et les

pararégionaux à faire de même et établir un bilan annuel des achats réalisés et de la part consacrée à ces produits.

Le Parlement a présenté des produits qui seront prochainement mis à disposition des services et des parlementaires.

Quelles sont les initiatives prises par le gouvernement en direction des cabinets ministériels, des administrations régionales, pararégionales et locales?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Tout d'abord, je vous informe que le café Max Havelaar a sa place dans nos administrations et sera bientôt disponible dans tous les distributeurs automatiques. Plusieurs jus "commerce équitable" sont également proposés et je continue à aller davantage dans ce sens. Pour les cartes Unicef ou les post-it Child focus, leur achat entraîne des coûts supplémentaires. Or, les administrations sont tenues à une certaine rigueur budgétaire.

Une circulaire à l'attention des communes est prévue pour les inciter à mettre cette résolution en oeuvre. Il paraît que la commune de Berchem Ste-Agathe s'est déjà fortement engagée dans l'achat de tels produits.

M. Joël Riguelle .- Vous semblez en effet marquer de l'intérêt pour le respect de la résolution. Il faut inciter les communes à s'engager dans l'achat de produits issus du commerce équitable. Votre prédécesseur avait déjà promis, sans résultat, d'envoyer une circulaire aux communes.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je vous transmettrai une copie de la circulaire.

- L'incident est clos.

Les raisons et les montants d'un subside octroyé à une association flamande dans le cadre de la 'Promotion de l'Image Internationale de Bruxelles'.

M. Benoît Cerexhe .- Dans le cadre de la promotion nationale et internationale de Bruxelles, le gouvernement a octroyé un subside de 34.000 euros à WSC Rode Sportief Beersel. Cette association est non-bruxelloise et organise deux manifestations cyclistes en Belgique: la Flèche brabançonne et Paris-Bruxelles. C'est cette même association qui en 1977 a créé une course pour cyclotouristes qui deviendra, sous l'impulsion du BLOSO, le Gordel.

Pourquoi assurer une progression de 110% à ce subside récurrent pour une telle association? On peut même ajouter que depuis 2001 il a connu une augmentation de 260%. Pourquoi cette progression? Est-ce justifié par le passage du Paris-Bruxelles sur 9 km du territoire de notre Région?

Ce subside ne permet-il pas de financer la Flèche brabançonne qui, elle, se déroule exclusivement en Brabant flamand

et ne promeut pas notre image? Au contraire, cette manifestation assure une forte visibilité du drapeau frappé du Lion flamand.

(Présidence: Mme Magda de Galan)

Pourtant, la Région flamande ne finance pas cette manifestation. Les subsides bruxellois ne devraient-ils pas être conditionnés?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- En 2001, les subsides s'élevaient à 37.193 euros, en 2002, à 37.200 euros et en 2003, ils s'élèvent à 34.000 euros. On observe donc une diminution de 10%.

M. Benoît Cerexhe .- Mes chiffres proviennent d'une question orale que j'avais posée à votre prédécesseur.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Votre question portait sur la participation du ministre-président. Ma réponse porte sur la participation de la Région. Le subside réel versé à l'association a baissé.

Le budget global de la course s'élève à 110.032,23 euros. A ce jour, nous n'avons reçu aucune remarque négative de la part des organismes de contrôle, comme la Cour des Comptes, quant à l'utilisation des subsides faite par l'association située à Beersel.

Le symbole de la Région bruxelloise est affiché par les organisateurs, de Paris à Bruxelles. Il faut donc calculer l'utilité de l'investissement par rapport au kilométrage total de la course.

Je ne vois pas ce que l'on pourrait faire pour empêcher la présence de drapeaux flamands. Nous devrions peut-être faire de même et sillonner l'Europe avec des drapeaux de l'Iris.

Pour éviter de créer des précédents et des difficultés, il faut rester très prudent et vigilant par rapport à l'idée de ne subsidier que des associations situées sur le territoire bruxellois. Nous subsidions des festivals musicaux qui ont lieu à Bruxelles mais dont les organisateurs sont basés en Wallonie ou en Flandre, et cela contribue positivement à l'image de Bruxelles.

M. Jean-Pierre Cornelissen .- On a aidé Bruges l'an passé et personne n'a trouvé que c'était une erreur.

M. Benoît Cerexhe .- Vous faites une interprétation particulière du contenu de ma question. Je n'ai pas dit que nos subsides devaient être destinés à des associations situées sur le territoire bruxellois, mais qu'ils ne devaient pas servir à la promotion du nationalisme flamand.

J'accepte vos rectifications quant aux montants alloués mais je déplore le manque de transparence.

J'accepte votre réponse quant à l'utilisation honnête faite par l'ASBL mais il me semble que c'est difficile à vérifier.

Il faut réfléchir à la promotion de l'image de Bruxelles. Elle est insuffisante par rapport aux autres régions.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique. - J'ai corrigé les chiffres par souci de transparence. Je suis d'accord pour dire que des efforts doivent encore être fournis dans ce domaine.

Les subsides récurrents de la Région de Bruxelles-Capitale à des manifestations ne sont pas toujours visibles. L'apport de Bruxelles doit être plus souvent et mieux affiché.

- L'incident est clos.

L'emploi des langues par le journal 'The Brussels Globe', que finance la Région.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Le deuxième numéro du magazine "The Brussels Globe" vient de sortir de presse. Ce magazine est une publication officielle de la Région de Bruxelles-Capitale et doit donc respecter, en tous points, les lois linguistiques.

Après la parution du premier numéro, on pouvait s'abonner et indiquer à cette occasion dans quelle langue on souhaitait recevoir le magazine. Mais les personnes qui avaient exprimé le souhait de recevoir une édition en néerlandais ont reçu en retour une édition en français dans une enveloppe où l'appellation du destinataire (Monsieur, Madame) et le nom de la rue figurent pourtant en néerlandais.

En outre, les mentions de la ville "Bruxelles" et du pays "Belgique" figuraient systématiquement en français dans les adresses en néerlandais.

Les députés bruxellois à qui ce magazine a été envoyé ont eux aussi, apparemment, tous reçu un exemplaire en français, y compris les députés néerlandophones. Avec la même anomalie, une adresse en néerlandais et la mention exclusive de "Bruxelles" et "Belgique".

L'envoi de documents unilingues français à des néerlandophones, la mention de "Bruxelles" et de "Belgique" dans des adresses de néerlandophones et l'utilisation d'enveloppes bilingues sont autant d'infractions flagrantes à la législation linguistique.

Pourquoi a-t-on envoyé un exemplaire en français aux abonnés néerlandophones et aux députés néerlandophones?

Ce magazine existe-t-il en version néerlandaise? Dans l'affirmative, quel est le tirage de l'édition française et de l'édition néerlandaise?

Pourquoi dans une adresse en néerlandais utilise-t-on les mentions "Bruxelles" et "Belgique" plutôt que "Brussel" et "België"?

Qui est responsable de ces infractions à la législation linguistique et quelles sanctions s'ensuivront-elles?

Qu'entreprendra-t-on afin d'encore corriger cette erreur et de rendre impossible dans l'avenir de telles infractions à la loi?

M. Guy Vanhengel, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, au nom de M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique (en néerlandais) .- "The Brussels Globe" est le bulletin d'information de trois acteurs concernés, en Région de Bruxelles-Capitale, par la "politique extérieure", à savoir le Bureau de liaison Bruxelles-Europe, la Délégation bruxelloise à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et la direction des Relations extérieures du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. D'autres administrations du ministère et les organismes pararégionaux ont également été invités à faire connaître leurs activités internationales par ce canal.

Les institutions bruxelloises et les institutions fédérales, régionales et communautaires belges concernées par la politique étrangère de notre pays reçoivent ce bulletin d'information tout comme des milieux européens et internationaux - par exemple nos régions et villes partenaires - les représentations régionales à Bruxelles et les ambassades.

"The Brussels Globe" est tiré à 2150 exemplaires dont 500 en néerlandais, 870 en français et 780 en anglais. Une diffusion par la voie électronique, via le site web, est également prévue afin de réduire les coûts de production et d'expédition.

Le rôle de l'administration bruxelloise dans l'élaboration de ce bulletin d'information se limite à la fournir des textes et à transmettre les données des destinataires.

La réécriture des textes, la traduction en français et en anglais, le travail de composition et d'impression ainsi que la manutention sont sous-traités en raison d'un manque d'effectif et de savoir-faire dans l'administration.

L'administration a mentionné clairement la langue de chaque destinataire et a demandé d'adapter l'adresse en fonction de la langue. Ce qui n'a pas empêché la société de commettre un nombre restreint d'erreurs lors de la distribution. Je l'ai invitée à être désormais attentive à assurer une diffusion correcte.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Il s'agit une fois de plus d'une erreur. Comment y remédiera-t-on? Les intéressés recevront-ils un nouvel exemplaire du deuxième numéro dans leur langue et avec une adresse correcte, avec des excuses?

M. Guy Vanhengel, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, au nom de M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique (en néerlandais) .- Ma lettre avait uniquement pour objectif de faire véri-

fier les fichiers et de les corriger. Mais votre demande complémentaire est justifiée. Je ferai le nécessaire.

- L'incident est clos.
- La réunion est close à 16h05'.

